



Mme Fatou Bensouda
Procureur de la Cour pénale internationale

Dix-septième session de l'Assemblée des États parties

Discours à la séance plénière d'ouverture

Remarques

La version prononcée fait foi

5 décembre 2018

Lieu : World Forum, La Haye | Heure de la séance plénière d'ouverture : de 10 heures à 13 heures

M. le Président de l'Assemblée,
Monsieur le Président de la Cour pénale internationale,
M. le Greffier,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs les représentants de la société civile,

J'aimerais avant tout exprimer ma sincère reconnaissance à toutes les personnes ici présentes aujourd'hui, en particulier à celles qui sont venues de loin pour assister à cette réunion annuelle des États parties à la Cour pénale internationale. Bienvenue à La Haye. Nous attendons avec impatience de nous atteler ensemble dans les prochains jours aux discussions constructives et fructueuses dans le cadre de notre engagement commun à mettre en œuvre le mandat de la Cour.

C'est pourquoi je suis ravie qu'il me soit donné l'opportunité de vous présenter quelques réflexions sur les activités et les événements survenus au cours de l'année qui s'est écoulée.

Durant cette année qui a été marquée par le 20^e anniversaire de l'adoption du Statut de Rome, mon Bureau a constaté une expansion de ses activités, tant en nombre qu'en matière de portée géographique.

Si des progrès ont été observés dans de nombreux domaines, ce fut souvent au terme de détours et de complications. Mon Bureau a remporté des victoires importantes, mais a également essuyé des revers.

Pour autant, compte tenu de la lourde tâche de la mission qui m'incombe, toute l'équipe de mon Bureau s'est inlassablement employée à rester centrée sur le mandat qui est le nôtre : enquêter efficacement sur les crimes visés au Statut de Rome et poursuivre leurs auteurs aux fins de mettre un terme à l'impunité, de contribuer à la prévention de futurs crimes et de répondre à la souffrance des victimes et des communautés affectées.

Nous n'avons eu de cesse de travailler en ce sens, avec une résolution, un engagement et une intégrité inébranlables, restant imperturbables face aux défis monumentaux.

La confiance et le respect se gagnent. Pendant mon mandat, nous avons investi beaucoup de temps et d'énergie à l'établissement d'un Bureau efficace, professionnel et pérenne, soucieux de porter un regard critique sur ses réussites et ses échecs, et d'apporter les ajustements nécessaires afin d'apprendre des activités passées et de s'appuyer sur les meilleures pratiques. Nous sommes fiers de nos avancées et sûrs de la voie dans laquelle nous nous sommes engagés. Nous espérons que ces efforts tangibles sont perçus à leur juste valeur, par vous et par l'ensemble de ceux qui ont les yeux tournés vers la Cour.

Nous nous engageons à exceller et à œuvrer sans relâche afin de tenir les promesses du Statut de Rome et d'alléger le sort des victimes et des survivants qui viennent si courageusement au-devant de nos enquêteurs et des représentants de la Cour pour raconter leur histoire, ceux qui ont souffert d'atrocités inimaginables, ceux pour qui la Cour est une lueur d'espoir, le dernier rempart capable de rendre justice et de demander des comptes aux auteurs d'atrocités, là où le droit – leur protecteur – est jusqu'ici resté lettre morte.

Les atrocités ne doivent pas rester sans suites. À ce titre, la souffrance indicible des victimes et la nécessité de prévenir de nouvelles persécutions doivent assurément prendre toute leur place dans les réflexions et les priorités de l'Assemblée réunie ici pour délibérer.

Monsieur le Président,

Les examens préliminaires conduits par mon Bureau cette année reflètent notre objectif et notre démarche responsable en matière de poursuites.

Au terme d'examen minutieux, nous avons amorcé des examens préliminaires sur les situations au Venezuela, aux Philippines, et sur le sort du peuple rohingya de Birmanie déplacé au Bangladesh, et clôturé l'examen préliminaire sur le Gabon.

Nous avons réalisé des avancées *importantes* et concrètes sur l'évaluation de l'examen préliminaire des critères applicables relatifs à la Palestine et à l'Ukraine, et nous avons poursuivi un dialogue constructif en Colombie, en Guinée et au Nigéria, pour ne citer que quelques États.

Cette année, mon Bureau a également reçu deux renvois de la part d'États, sur les situations en Palestine et au Venezuela respectivement.

Je reviendrai plus en détail sur les examens préliminaires menés par mon Bureau à l'occasion de notre événement organisé en marge de l'Assemblée, lundi prochain, au moment de la présentation officielle de notre rapport sur les activités que nous avons menées en 2018, lequel sera rendu public dans un communiqué de presse qui sera publié dans le courant de la journée.

La même démarche objective a été observée, l'an dernier, quand j'ai demandé à la Chambre l'autorisation d'ouvrir une enquête sur la situation en Afghanistan et en avril de cette année, quand j'ai demandé une décision de justice sur la portée de la compétence de la Cour concernant les allégations de déportation forcée du peuple rohingya de la Birmanie vers le Bangladesh.

Ces décisions nous alertent d'ores et déjà sur les réactions auxquelles mon Bureau peut s'attendre dans la suite de ses activités, et auxquelles la Cour et les États parties doivent se préparer.

Je n'insisterai jamais assez sur l'importance de protéger l'indépendance de la Cour et sa capacité à mener ses activités sans que l'on tente d'interférer ou de l'empêcher de remplir son mandat.

À ce titre, j'ai été touchée par les marques de soutien manifestées à la Cour cette année, par les États parties, des organisations internationales et la société civile, notamment lors des célébrations du 20^e anniversaire et à l'Assemblée générale des Nations Unies, y compris par la volonté de plusieurs États de publier des déclarations conjointes en soutien à la Cour. Ces gestes ont été immensément appréciés et accueillis avec la plus grande joie. Des gestes similaires, rassemblant encore plus d'États parties, sont requis en soutien à la Cour, au Statut de Rome, à ses valeurs et ses objectifs.

Le 20^e anniversaire du Statut de Rome nous a offert un instant de réflexion sur les accomplissements passés et les défis à venir.

À ceux qui estiment que nos avancées restent insuffisantes, j'oppose que l'établissement de l'obligation de rendre des comptes est un travail de longue haleine qui s'apparente davantage à un marathon qu'à un sprint. C'est une tâche qui est certes loin d'être facile, mais néanmoins nécessaire et bien trop importante pour être négligée.

Les modifications stratégiques apportées en matière de poursuites depuis ma prise de fonctions en 2012 commencent à porter leurs fruits.

Les activités commencées sous mon mandat prennent forme, lentement mais sûrement, et je suis impatiente de les voir arriver à maturité au cours des dernières années de mon mandat.

Nous avons réalisé des avancées importantes dans toutes les situations qui font l'objet d'une enquête. La remise de messieurs Al Hassan et Yekatom cette année sont des manifestations tangibles des activités d'investigation et des efforts déployés par mon Bureau. Je m'attends à voir comparaître d'autres suspects recherchés par la Cour.

Les chefs d'accusation retenus contre eux et la manière dont ces dossiers ont été instruits s'appuient largement sur la mise en œuvre des politiques directrices et des stratégies de mon Bureau.

Nonobstant ces capacités, il n'en reste pas moins vrai que les objectifs du Statut de Rome en matière d'obligation de rendre des comptes et de prévention seront entravés si les arrestations ne se concrétisent pas et si les suspects ne sont pas remis à la Cour.

La Cour dépend des États pour appliquer ses ordonnances, notamment les mandats d'arrêt. Le séminaire sur les arrestations organisé sous l'égide des co-facilitateurs en matière de coopération le mois dernier, allié à la campagne publique de la Cour en faveur des arrestations et aux activités opérationnelles de celle-ci, insufflent un élan et une vigueur qu'il conviendra de maintenir, notamment lors des discussions plénières sur la coopération prévues ce vendredi. J'y reviendrai plus largement à cette occasion.

Monsieur le Président,

En attendant, mon Bureau poursuivra les démarches visant à optimiser son fonctionnement, ses structures et procédures, aux fins de renforcer son efficacité et de fournir des résultats concrets.

Nous apportons les dernières touches au Plan stratégique du Bureau pour la période 2019-2021, qui sera également le dernier de mon mandat. Il s'appuiera sur nos plans précédents et tiendra compte de l'évolution constante de nos environnements de travail et des enseignements tirés de nos activités.

Nous définissons actuellement des documents stratégiques supplémentaires, notamment sur la protection du patrimoine culturel, et prévoyons d'en élaborer de nouveaux, par exemple sur les stratégies de clôture des situations et sur l'esclavage moderne, dans les limites du cadre prévu par le Statut de Rome.

Nous continuons d'établir des procédures de fonctionnement standard pour la collecte et le traitement des éléments de preuve qui seront soumis aux examens les plus minutieux lors des procès, notamment avec l'appui du Comité consultatif scientifique que nous avons créé.

À travers la nouvelle Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve, nous tentons également de rationaliser le traitement des informations et des éléments de preuve, dans un souci d'efficacité accrue.

Par ailleurs, les États se tournent de plus en plus vers mon Bureau afin qu'il leur fournisse des renseignements ou des éléments de preuve recueillis dans le cadre de nos propres enquêtes et qui peuvent s'avérer pertinents dans les poursuites menées dans leur pays, que ce soit dans le cadre d'enquêtes financières ou portant sur la traite d'êtres humains et le crime organisé.

Comme toujours, la contribution réelle du Bureau aux efforts internationaux déployés pour faire appliquer de la loi et traduire en justice les criminels est supérieure à ce qu'il y paraît ou à ce que le public en sait.

Ce ne sont là que quelques exemples des mesures visant à renforcer l'efficacité et l'efficience de mon Bureau.

Conscients du fait que notre force tient à la diversité, nous continuons de promouvoir un meilleur équilibre hommes-femmes et géographique à tous les niveaux au sein de nos effectifs ; et conjointement avec mes homologues au sein des autres organes de la Cour, le Président et le Greffier, nous prenons des mesures concrètes visant à renforcer le cadre du mieux-être de la Cour.

En tant que Bureau, nous œuvrons à garantir la formation, l'épanouissement professionnel et le bien-être de tous les membres du personnel qui travaillent inlassablement à promouvoir la justice selon nos valeurs de dévouement, d'intégrité et de respect.

C'est à la lumière de ce contexte que je souhaite également rappeler la réponse globale de mon Bureau aux allégations portées à notre rencontre parues dans les médias en 2017.

Nous avons fait preuve d'une bonne foi et d'un engagement absolu dans l'examen approfondi de ces allégations et nous y avons donné suite dans la limite de nos fondements juridiques. J'ai organisé à ce sujet deux séances d'information exhaustives pour le *Groupe de travail de La Haye* et je n'en répèterai pas le détail ici.

Je rappelle simplement que nous pouvons agir uniquement lorsque les fondements juridiques nous le permettent. En l'occurrence, les instruments juridiques de la Cour nous empêchent actuellement de donner suite aux agissements présumés *d'anciens* responsables.

Sur ce point, je crois que nous devons travailler davantage, avec le soutien des États parties, en particulier dans l'optique d'une modification du mandat du mécanisme de contrôle indépendant afin peut-être d'élargir ses pouvoirs et de l'autoriser à enquêter sur la conduite présumée de précédents responsables élus.

Monsieur le Président, Excellences,

Permettez-moi de recentrer les discussions sur notre mission première, nos objectifs et les défis qui nous attendent.

Il faut le courage et souvent le sacrifice de millions d'individus pour que des institutions multilatérales vouées à améliorer la condition et l'expérience humaines voient enfin le jour, mais le silence et l'inaction face aux esprits malveillants suffisent à perdre ces mêmes avancées.

Chaque fois que des crimes commis à grande échelle restent impunis, que la justice reste silencieuse et que la vérité est tue, nous laissons le mal triompher.

J'insiste sur l'importance absolue d'un soutien diplomatique et politique fort, de principe et cohérent, au système de justice pénale internationale de la Cour et du Statut de Rome. Les marques de soutien impressionnantes observées cette année à l'Assemblée générale des Nations Unies et à différents forums internationaux sont autant de signes d'optimisme laissant à penser que dans la tourmente, la Cour n'est pas seule.

De fait, nous devons éviter tout acte risquant d'entraver le mouvement mondial allant dans le sens d'une obligation accrue de rendre des comptes pour les atrocités commises et d'un ordre mondial fondé sur l'État de droit.

Avec la création de la Cour pénale internationale, un message normatif important mais aussi structurel, prenant appui sur un système, a été envoyé à la communauté internationale :

-) les atrocités de masse purement politiques commises par d'autres moyens ne seront plus tolérées, et leurs auteurs, quels que soient leur rang ou leur statut officiel, doivent répondre de leurs crimes ;
-) un système de justice pénale internationale est essentiel à un ordre mondial fondé sur l'État de droit ; et

J) la manifestation institutionnelle de ce système incarnée par la Cour pénale internationale est aujourd'hui une réalité et une part importante et indissociable du système mondial.

Nous devons continuer d'agir avec détermination et dévouement afin que la justice et l'obligation de rendre des comptes restent à l'ordre du jour mondial et demeurent synonymes de progrès humain, ce siècle-ci et au-delà.

Monsieur le Président,

Mes remarques ne seraient pas complètes sans un plaidoyer aussi nécessaire que sincère pour le renouvellement des ressources et une proposition de budget pour l'année à venir fondée sur des éléments probants.

En définitive, les efforts de mon Bureau visant à s'équiper des outils requis et à affiner les connaissances et compétences dont il a besoin pour répondre de manière optimale à la demande croissante de ses interventions resteront vains si nous ne disposons pas de ressources appropriées.

C'est pourquoi j'invite cette Assemblée à examiner attentivement la proposition de budget pour 2019, qui a été établie avec prudence afin de permettre à la Cour, notamment à mon Bureau, de faire face aux défis et exigences de l'année prochaine.

Je ne doute pas que l'Assemblée prendra les décisions qui s'imposent pour que la Cour puisse efficacement honorer son mandat.

Les décisions que vous prendrez ici influenceront largement sur le niveau de réussite auquel la Cour pourra prétendre en 2019.

En qualité de garants du Statut de Rome, votre soutien est essentiel.

Monsieur le Président,

Excellences,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite des délibérations fécondes. | BUREAU
DU PROCUREUR